

CYCLISME SUR ROUTE OU SUR CHEMIN

TEXTES DE RÉFÉRENCE Cf. page 2

TAUX D'ENCADREMENT - ENCADREMENT RENFORCÉ

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES DÉPLACEMENTS À VÉLO SUR L'ILE D'YEU – CF. PAGES 27-28

TAUX D'ENCADREMENT RENFORCÉ	<p>Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé¹ ou un autre enseignant.</p> <p>Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé¹ ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.</p>
RECOMMANDATIONS	<p>Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé¹ ou un autre enseignant.</p> <p>Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé¹ ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.</p>

¹L'agrément d'un intervenant bénévole (adulte accompagnateur) est lié à la participation à une séquence de formation organisée par les conseillers pédagogiques EPS de circonscription.

NIVEAUX	<p>CE1 et CE2 seulement en milieu protégé et/ou fermé.</p> <p>CM1 et CM2 sorties sur route autorisées.</p>
DIRECTIVES GÉNÉRALES	Obligation - Autorisation - Assurance (cf. page 3)
INTERVENANTS EXTÉRIEURS	<p>Titulaires de la Fonction Publique Territoriale, fournir une copie de leur arrêté de nomination.</p> <p>Non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, fournir une copie recto verso de leur carte professionnelle, en cours de validité mentionnant les prérogatives d'exercice correspondant à leur intervention (disponible à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du département).</p>

Le matériel : avant toute utilisation des bicyclettes, **il est indispensable que les points essentiels soient soigneusement vérifiés par des adultes compétents en présence de l'utilisateur** (notamment en début d'apprentissage). Par la suite, avant et après toute utilisation du vélo, chaque enfant devra vérifier lui-même sa bicyclette et signaler à son maître toute anomalie qu'il aurait pu constater (éducation routière).

- **Bicyclette adaptée à la taille** de l'utilisateur :
 - enfant mesurant moins de 1,20m → roues de 16 pouces ;
 - enfant mesurant de 1,20 à 1,40m → roues de 20 pouces ;
 - enfant mesurant plus de 1,40m → roues de 24 pouces.

Hauteur de selle (assis sur la selle, l'élève doit pouvoir toucher le sol avec la pointe du pied)

- **Équipements de sécurité OBLIGATOIRES** (même si les sorties scolaires sont réalisées de jour et dans de bonnes conditions météorologiques) :
 - **des freins** qui fonctionnent (avant et arrière)
 - **un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge**
 - **un avertisseur sonneur (sonnette)**
 - **des dispositifs rétro-réfléchissant** sur le vélo (catadioptrés)

Vérifier à chaque sortie :

- serrage et graissage des : roues, pédalier, pédales, dérailleur, pignons
 - état et gonflage des pneus
 - état et tension des freins, de la chaîne
 - réglage du guidon (potence dans l'axe de la roue, cintre à la bonne hauteur pour que les bras soient très légèrement fléchis).
- Port du casque obligatoire pour tous les participants (élèves et adultes)
 - Téléphones portables et N° utiles : enseignant de la classe, voiture d'assistance, école, SAMU (15), pompiers (18), gendarmerie (17).
 - Trousse(s) 1er secours (une par groupe)
 - Matériel de réparation (chambres à air de rechange, bombe anti-crevaisson, clés alènes, clés à 6 pans, clés pédaliers à pipe).
 - Voiture(s) d'assistance joignable(s) à tout moment, transportant vélos de rechange, sacs des enfants et ravitaillement.

SÉCURITÉ

L'équipement personnel des enfants :

- **casque à coque rigide obligatoire** et conforme aux normes en vigueur (mention C.E.), adapté à la taille des enfants et que l'élève apprend à régler à son tour de tête (ni trop serré, ni trop lâche). Si le casque est un peu grand, rajouter une cale en mousse ou une casquette à l'intérieur. Il est conseillé d'affecter un casque à chaque enfant (nom collé à l'intérieur).
- **tenue vestimentaire adaptée** aux conditions climatiques, à l'effort demandé et aux conditions de sécurité (vêtements près du corps pour éviter de s'accrocher). Donc, pas de pull noué à la taille ou aux épaules, pas de capuche qui peut gêner la vision, lacets des chaussures bien noués
- **gourde d'eau** (à n'utiliser qu'à l'arrêt).

NB. Si l'enfant porte un sac à dos, le contenu (casquette, coupe-vent, 1 ou 2 barres de céréales) doit en être allégé afin de ne pas perturber son équilibre ni lui scier les épaules. Les affaires les plus lourdes (pulls, blousons, goûters, boissons, appareil photo) doivent être placées dans la (ou les) voiture(s) d'assistance que l'on retrouve aux points d'arrêt destinés au repos et au ravitaillement.

L'organisation des groupes:

- Présence de l'enseignant **OBLIGATOIRE** dans l'encadrement.

Pour les CE1 et CE2 en milieu protégé, encadrement **OBLIGATOIRE** de chaque groupe (12 élèves maximum) par 2 adultes accompagnateurs

→ 1 en tête de groupe et 1 autre en serre-file **avec gilet/chasuble rétro-réfléchissant**

Pour les CM1 et CM2, encadrement **POSSIBLE** des groupes (maximum 6 élèves) par 1 adulte accompagnateur si les élèves sont **AUTONOMES**.

→ 1 à l'arrière du groupe avec un **gilet/chasuble rétro-réfléchissant**

Des **élèves autonomes** possèdent une maîtrise technique et une connaissance du cyclisme sur route (éducation routière) suffisantes pour leur permettre de sortir en groupe de 6 ou moins, encadré par un seul adulte accompagnateur.

Cette capacité est obligatoirement appréciée par l'enseignant lors de la préparation de la sortie dans le cycle d'apprentissage.

Quelles que soient les modalités d'encadrement prévues, **la distance à respecter entre chaque groupe doit être suffisante pour permettre à un véhicule de s'intercaler entre chaque groupe.**

**ORGANISATION
PÉDAGOGIQUE
DE LA SORTIE**

Avant la sortie :

- Solliciter le Conseiller Pédagogique de Circonscription en vue de préciser :
 - la date et le contenu des sessions d'agrément pour adultes accompagnateurs
 - l'organisation de l'activité (préparation, sécurité, équipement, matériel pédagogique)
 - le projet pédagogique et les supports pédagogiques utiles
- Transmettre à l'IEN une demande d'agrément d'intervenants(s) extérieurs(s) 15 jours avant le début de l'intervention.
- Choisir un trajet qui permet de rouler de plein jour (départ et arrivée) et adapté aux possibilités des élèves en évitant – si possible – les axes à forte circulation, les routes sinueuses et trop vallonnées (montées, descentes), les zones de travaux.
- Déterminer l'itinéraire, repérer les sites, les points remarquables, les zones de repos et de ravitaillement échelonnés sur le circuit.
- Reconnaître le parcours.
- Prévenir la gendarmerie par courrier, lui communiquer l'itinéraire (au moins 2 semaines avant).
- Constituer une liste nominative par groupe que chaque accompagnateur doit avoir en sa possession ainsi que les n° utiles, notamment les secours (un portable par groupe est recommandé).
- S'assurer que les compétences minimales nécessaires (maîtrise technique du vélo, éducation routière « je roule ») sont acquises par tous les élèves.
- Contrôler les vélos : excellent état et adapté à la taille de l'utilisateur.
- Informer les adultes accompagnateurs agréés sur la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident : dans les deux cas, mettre le groupe à l'abri de la circulation. Si accident, prévenir le SAMU ou les pompiers, le responsable de la sortie et la voiture d'assistance.
- Afficher à l'école un plan de l'itinéraire avec les horaires ou les laisser au directeur.

Le jour de la sortie :

- S'informer des conditions météorologiques du moment.
 - S'informer auprès de la DDE si des travaux ne sont pas en cours sur les routes choisies.
 - Vérifier le nombre d'accompagnateurs.
 - Contrôler les vélos : excellent état et adapté à la taille de l'utilisateur.
 - Respecter les horaires et les itinéraires annoncés.
 - Respecter le Code de la Route.
 - Emprunter les bandes ou les pistes cyclables chaque fois qu'elles existent.
 - Respecter entre deux groupes, un intervalle laissant la possibilité à un véhicule de s'intercaler.
 - Moduler l'allure du groupe sur celle de l'élève le plus lent (placé derrière l'accompagnateur de tête).
 - Veiller aux signes de fatigue, de nervosité, de difficultés et veiller à l'attention des élèves.
- Faire du vélo implique une dépense énergétique. En conséquence, l'élève doit apprendre à boire et à s'alimenter avant l'effort (départ) et pendant l'effort (temps de repos et de ravitaillement).